VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Will J. Morgan. Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOSE FERNANDEZ.

No 52,119—Cour Civile de District, Division E.

CARRÉ DE TERRE DE VALEUR

Dans le Sixième District, Contenant 21 Terrains, l'ilet borne par les rues Robert, Upperline, Liberté et Howard.

PAR WILL J. MORGAN, Encanteur—Bureau No 31 rue du Conseil. JEUDI le 18 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne à midi, je vendrai conformément à un ordre de l'Honorable Prosper D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, signée le 9 novembre 1909, dans l'affaire ci-dessous intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain carré de terre avec améliorations, situé dans le Sixième District de cette ville borné par les rues R. Beni, Upperline, Liberté (autrefois St André ou Freniet) et Howard (autrefois St George), ayant vingt-un terrains, environ, chacun, 30 pieds de front, sur une profondeur de 120 pieds, mesurant ensemble 630 pieds de front sur 120 pieds de profondeur, les lots Nos 11 et 20 mesurant chacun 30 pieds de front à la rue Upperline sur 120 pieds de profondeur, les lots Nos 11 et 20 formant l'encoignure des rues Upperline et Howard, les lots 12 à 19 inclusivement mesurant chacun 30 pieds de front à la rue Upperline sur 120 de profondeur, les lots 21 et 22 mesurant chacun 30 pieds de front à la rue Liberté sur 150 pieds de profondeur et les lots 23 et 24 mesurant chacun 30 pieds de front à la rue Howard sur 150 pieds de profondeur.

Ladite propriété devant être offerte en parcelle de un lot sur chaque offre.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, payables par moitié, garantie par hypothèque sur la propriété vendue, avec les clauses ordinaires de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de l'Etat de 1909, les frais de tous certificats, les frais de l'acte de vente pardevant Joseph Bipal, notaire, et déposer chez l'encanteur 10 00 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

WILL J. MORGAN, encanteur.
Bureau 31 31 rue du Conseil.

Leger & Gleason, avocats pour le demandeur.
Lyle Saxon & Meyer S. Dreyfus, avocats pour le représentant le défendeur.
14 nov—14 21 28 déc 5 12 19

J. L. Onorato. J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE—No 91,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. Duelier No 31 033 dans l'affaire intitulée succession de Pierre Cormier ledit ordre daté et signé le 21 octobre 1909, et adressé à Joseph L. Onorato encanteur ci-soussigné, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne MARDI le 23 novembre 1909 à midi, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes ses droits voies, privilèges et avantages y appartenant, situé quelque chose en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 47 borné par les rues Royale, Dauphine, Bienville et Conti, désigné par la lettre B sur un plan dressé par D. E. Seghers, voyer, daté du 1er mai 1836 annexé pour référence à un acte d'échange passé devant Mariano, notaire, et mesurant environ 30 pieds de front sur la rue Royale sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le crédit de un et deux ans avec intérêts de 8 0/0 payables par moitié, garantie par privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes de l'Etat de 1909 et toutes les frais de certificats pour compléter la vente, et ne devant recevoir les loyers de la propriété adjugée que de la date de la signature de l'acte de vente et en déposer chez l'encanteur au moment de l'adjudication, dix pour cent du montant de l'adjudication, dans l'étude de Maître Denis Dumas, notaire, 612 rue Dauphine, et cette vente annule la précédente.

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriété Foncières, 910 rue Gravier.
22 oct—23 24 31—nov 7 14 21 23

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE

DIX TERRAINS DE VALEUR

SUR LA RUE MARKS, ENTRE LEONIDAS ET JOLIET, L'ILET RUE PEAR,

A un Ilet seulement de la Ligne de Chars de l'Avenue Napoléon et du Chemin Coquille du Canal du Nouveau Bassin.

Une Section s'Améliorant Rapidement, avec un Avenir Sûr.

In Re Mme Josepha Delmas, épouse de G. H. Teague et autres Mary Logan et ux. Dossier No 90 739.

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, Bureau 838 rue Carondelet. MARDI le 30 novembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Div. E, lu et signé en chambre ouverte le 16me jour d'octobre 1909, je vendrai à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dix certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District, autrefois paroisse Jefferson, maintenant paroisse d'Orléans, en cet Etat et désignés par les numéros 13 à 22 inclusivement de l'ilet B sur un plan dressé par F. J. Richard, ancien voyer général, en date du 17 novembre 1836 et déposé en l'étude de J. M. Marks, ancien notaire, et d'après lequel plan lesdits lots 13 à 22 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de front à la rue Marks sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Marks et Leonidas, et le lot 22 encoignure des rues Marks et Jefferson, mesurant 30 pieds de front sur une profondeur de 120 pieds, formant l'encoignure des rues Robert et Liberté et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Robert et Howard, ledit lot mesurant environ 30 pieds de front à la rue Robert sur 120 de profondeur entre lignes parallèles, les lots Nos 7, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurant chacun 30 3/3 de front à la rue Robert sur 120 pieds de profondeur, les lots Nos 11 et 20 mesurant chacun 30 3/4 de front à la rue Upperline sur 120 pieds de profondeur, les lots Nos 11 formant l'encoignure des rues Upperline et Liberté et le lot No 20 formant l'encoignure des rues Upperline et Howard, les lots 12 à 19 inclusivement mesurant chacun 30 3/4 de front à la rue Upperline sur 120 de profondeur, les lots 21 et 22 mesurant chacun 30 de front à la rue Liberté sur 150 3/4 de profondeur et les lots 23 et 24 mesurant chacun 30 de front à la rue Howard sur 150 3/4 de profondeur.

Ladite propriété devant être offerte en parcelle de un lot sur chaque offre.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année courante 1909 et payer les frais de tous certificats nécessaires, le vendeur ou son autre partie intéressée se réservant le droit de résilier l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire, et assumer la propriété en cas de la part de l'adjudicataire, avec l'encanteur dix pour cent (10 0/0) du prix d'achat au moment de l'adjudication et devant recevoir les loyers et revenus de ladite propriété exigible et à partir de la date de passage de l'acte de vente.

Jean F. Sullivan, Arthur Lanoy, avocats pour le demandeur.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 19

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Charles Davis.

No 89 962—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. D.

Cottage Double Nos 704 et 706 rue Jonathan.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 16 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et ci-dessous mentionnée, il sera vendu à l'encan la propriété en vente décrite à savoir:—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et dépendances située dans le Quatrième District de cette ville, faisant partie de l'ilet N dans l'ilet borné par les rues Joséphine, Jackson, Annunciation et Chippewa, sur un plan par L. Bernstein, daté du 26 mai 1859 et déposé en l'étude de J. E. Jarreau, notaire, laquelle portion de terre mesurant environ environ trente et un pieds onze pouces et une ligne 31 11/12 pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur de quatre vingt quinze pieds et dix pouces 95 10 entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage en bois à chambres de chaque côté.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année courante 1909 et payer les frais de tous certificats nécessaires, le vendeur ou son autre partie intéressée se réservant le droit de résilier l'acte de vente pardevant Edward Rightor, notaire, et assumer la propriété en cas de la part de l'adjudicataire, avec l'encanteur dix pour cent (10 0/0) du prix d'achat au moment de l'adjudication et devant recevoir les loyers et revenus de ladite propriété exigible et à partir de la date de passage de l'acte de vente.

Jean F. Sullivan, Arthur Lanoy, avocats pour le demandeur.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 19

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

UN LOT DE BIJOUTERIE

Consistant en Montres, Bagues, Chaînes, Boucles d'Oreilles, Bracelets, Chaînettes, etc.

Succession de Mme Louise Hogan, Veuve de Jean B. Predat.

No. 82 755—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—VENDREDI, 26 novembre 1909 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Theard, juge de la susdite Cour, Division E, daté du 11 novembre 1909 dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de bijouterie divers, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

14 nov—14 17 21 26

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Bridget Connors.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,430—Division C—Attendu que J. F. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Bridget Connors, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Favret & Fredericks, avocats.

13 nov—13 17 22

Succession de Manuel Abascal.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,830—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Andrée P. Abascal, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et lui en donner décharge conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Wm H. Seymour, Chas F. Claiborne, avocats.

10 nov—10 15 20

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Vincenzo Giardina.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,545—Division C—Attendu que Francesca Giglio a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Vincenzo Giardina, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — F. J. Paterno, avocat.

17 nov—17 21 26

Succession de Adèle Vigers, veuve de Joseph E. Mathieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,418—Division A—Attendu que John Vigers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Adèle Vigers, veuve de Joseph Mathieu, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Walter L. Gleason, avocat.

13 nov—13 17 22

Charbon PITTSBURG, ANTHRACITE, ALABAMA.

Coke de Gaz et de Fonderie,

W. G. COYLE & CO., 337 Carondelet.

Phone Main 2126.

CHANTIER DE SUCCURSALE:

4716 Magasins, coin Valence

18 sept—

LE LAIT

LAROLA

DE BEETHAM

Conserve la peau, la maintient toujours fraîche et la préserve des gerçures et des irritations.

Excellent pour le teint.

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Succession de

Terrains Désignés dans les Premier et Deuxième Districts.

Rue Balboa et les rues Bienville et Conti, ilet rue Gravier.

Mise à prix 32 141 00

Rue Gavino et Bienville, ilet Conti.

Mise à prix 31 5 11 2 3 4

3 Terrains.

Rue Bienville et les rues Berlin et D'Hemecourt, ilet Alexander.

Mise à prix 22 8 109 5 8

MARDI, le 14 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Jacob Bucs.

No 90 622—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D.

PAR CARRÈRE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, Bureau 901 rue Perdido—MARDI, le 14 décembre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre signé le 5 novembre 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après désignée, à savoir:—

Un certain lot de terre avec améliorations et appartenances, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Berlin, D'Hemecourt et Alexander, désigné comme lots 7, 8 et 9 sur un plan de C. Lucas Lewis, contenant chacun 32 pieds 9 pouces 7 3/4 pieds de face à la rue Hennessey, sur 109 pieds 8 pouces et 8 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en huit deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication et payable annuellement, garantie par un de vendeur et privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assumer les taxes de l'Etat de 1909, les frais de tous certificats, les frais de l'acte de vente pardevant Joseph Bipal, notaire, et déposer chez l'encanteur 10 00 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRÈRE, Encanteur
806 rue Perdido
14 nov—14 21 28—déc 5 12 19 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Dans endroit de commerce et résidence dans le premier District, et 216-220 rue Baratoria, près de l'avenue Tulane, vis-à-vis de la bâtisse de la Cour Criminelle. Une occasion pour Placeurs, Spéculateurs, Cafetiers, Restaurateurs.—JEUDI, le 9 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Veuve Pierre Barrère et autres le demandeur.
Palmer L. Barrère.
No 91 153—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR CARRÈRE & KEENEY—Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 906 rue Perdido—Vente cassée.—JEUDI, le 9 décembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre signé et en Cour ouverte le 29 octobre 1909, par l'Honorable Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme No 4, dans l'ilet borné par les rues Lasalle (maintenant Baratoria), Std Rempart (Coumune maintenant Avenue Tulane) et la rue Gravier, et mesurant en moyenne environ trente six pieds et cinq lignes de face à la rue Lasalle, soixante trois pieds cinq pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Coumune, soixante trois pieds onze pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne entre lignes, et trente-quatre pieds et trois lignes en largeur dans le fond.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en deux ans en crédit de un et deux ans avec 8 0/0 d'intérêt, l'acquéreur devant être obligé par le vendeur de fournir et payer une police d'assurance contre l'incendie, payable au porteur des billets, et de transférer et délivrer les polices au vendeur ou autre partie intéressée, le paiement du prix devant être garanti par billets de l'acquéreur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec les clauses ordinaires de sécurité, et le paiement de tous frais de certificats nécessaires pour compléter la vente, et ne devant recevoir les loyers de la propriété adjugée que de la date de la signature de l'acte de vente et en déposer chez l'encanteur au moment de l'adjudication, dix pour cent du montant de l'adjudication, dans l'étude de Me Denis Dumas, notaire, 612 rue Dauphine, et cette vente annule la précédente.

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriété Foncières, 910 rue Gravier.
22 oct—23 24 31—nov 7 14 21 23

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage Simple,

3024 rue Deuxième,

Près de la rue Derbigny.

Succession de Mme Rosa Brothers, veuve par premier mariage de William Laub et veuve par deuxième mariage de James Atkins

No 90 158—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. D.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne MERCREDI, le 24 novembre 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division D, daté du 18 oct. 1909, in re Succession de Mme Rosa Brothers, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Deuxième et Troisième, mesurant 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le joli cottage simple connu comme No 3024 rue Deuxième bien subdivisé, hangar, citerne, bonne cour sur le devant et sur le côté.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un ou d'un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, en billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossés portant 8 0/0d intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets; l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1909; l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Kelly A. Thomson, notaire, un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTES A L'ENCAN.

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, 15 Decembre 1909.

No 3309 rue Tchoupitoulas.

Louée 39 00 par mois

Succession de Antonie Sidoti.

No 90 125—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS C. SPEAR & Cie, LOUIS C. SPEAR, Encanteur, Bureau 625 rue Union—Vente remise MERCREDI, le 15 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les heures légales, en vertu de et conformément à un ordre signé le 25 octobre 1909 par l'Hon. B. R. Navarre, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après désignée, à savoir:—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les droits, privilèges et servitudes et dépendances appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Toledano et Laverne, Nouvelle-Orléans, ledit lot de terre mesurant environ trente pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de quatre vingt huit pieds onze pouces et trois lignes entre lignes égales et parallèles, ledit lot étant le lot numéro huit sur un plan dressé par Pierre Bornan, voyer, daté du 8 août 1837 et étant la même propriété que ledit vendeur a acquise de Vito Longo par acte passé pardevant E. H. Schauer, notaire, suivant titre en date des transferts titre 170, folio 119 et daté du 14 octobre 1897.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en deux ans en un crédit de un et deux ans avec 8 0/0 d'intérêt, l'acquéreur devant être obligé par le vendeur de fournir et payer une police d'assurance contre l'incendie payable au porteur des billets, et de transférer les polices au vendeur ou autre partie intéressée, le paiement du prix devant être garanti par billets de l'acquéreur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec les clauses ordinaires de sécurité, et le paiement de tous frais de certificats nécessaires pour compléter la vente, et ne devant recevoir les loyers de la propriété adjugée que de la date de la signature de l'acte de vente et en déposer chez l'encanteur au moment de l'adjudication, dix pour cent du montant de l'adjudication, dans l'étude de Me Denis Dumas, notaire, 612 rue Dauphine, et cette vente annule la précédente.

J. L. ONORATO.
Encanteur et Agent de Propriété Foncières, 910 rue Gravier.
22 oct—23 24 31—nov 7 14 21 23

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE

Mary Jane Metcalf.

No 90,720—Cour Civile de District.

Mercredi, 24 Novembre 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté et signé le 18 octobre 1909, je vendrai à l'enchère et à l'adjudication mentionnée comme suit:

Deux certains lots de terre dans la septième District de cette ville, dans l'ilet No 17, borné par les rues Lowerline, Hampson, Deuxième et Clinton, lesdits lots sont désignés par les Nos 28 et 29 sur un plan dressé par P. A. Hammerswald, le 11 mai 1847, et déposé comme plan No 31 en l'étude de Wm. Monaghan, ancien notaire en cette ville, les dits lots mesurant sur un plan dressé par William H. Williams, voyer, dont une copie est annexée à un acte de vente de G. Acker à Pauline Le Blanc, passé le 3 février 1871 comme suit, à savoir:

Le lot No 28, trente pieds quatre pouces de face à la rue Lowerline, trente pieds et largeur dans le fond, 127 p. de 5 pouces de profondeur sur les lignes du fond des lots 24 à 27, inclusivement, et 131 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne du divisant du lot 29, et le lot 29 mesurant 30 pieds 4 pouces de face à la rue Lowerline, 30 pieds de largeur dans le fond et 131 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne séparant du lot No 28, et 135 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du fond des lots Nos 1 à 5, inclusivement, d'après le même plan de William H. Williams.

Conditions—Une moitié en plus comptant, le balance en deux ans avec 8 0/0 d'intérêt par an, payable par moitié, garantie par privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

MERCREDI, le 24 novembre 1909, à la Bourse des propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi.

German Protestant Bethany Home vs John J. Goddard.

No 90,906—Cour Civile de District.

Le Cottage Elégant No 2922 rue Bourbon.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, daté et signé le 6 octobre 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés, comme suit:

Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec ses améliorations, consistant en un cottage simple retiré du trottoir, dans le Troisième District, dans l'ilet No 1176, borné par les rues St Antoine, Miro et Tonti, laquelle portion de terre commençant à une distance de quatre vingt pieds de l'encoignure des rues Tonti, et mesurant quatre vingt pieds de face à la rue Bourbon sur cent dix huit pieds de profondeur, entre lignes parallèles, laquelle portion de terre est composée de la plus grande portion des lots 6 et 7 et une plus petite portion du lot No 8.

Conditions—Une moitié en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un an, avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de l'année 1909 en plus du prix de son enchère et devant payer pour l'acte de vente pardevant Bernard J. Daly, notaire, ledit acte devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et déposer dix pour cent du prix au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JOHN HONROST ET EPOUSE.

A l'Encan JEUDI, le 2 décembre 1909.

Cottage simple entrevant, 214 S. Rocheblave.

Vente sur le Choix du Troisième Ward.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable E. R. Skrmer, juge—No 90,686, Cour Civile de District, Division C, daté et signé en Cour ouverte le 15 octobre 1909, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, je vendrai à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, JEUDI, le 2 décembre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 554, borné par les rues Tonti, Rocheblave, Gasquet (avenue Cleveland) et la rue Palmyre, désigné par le No 12 et mesurant 27 pieds à la rue Rocheblave sur 148 pieds 11 pouces et 2 1/2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de C. A. De Armas, daté du 29 nov. 1869, déposé en l'étude de A. Dreyfous, ancien notaire.

Conditions—Comptant. L'acte de vente pardevant Robert Leger, notaire, l'acquéreur devant en plus et au dessus de son enchère payer les frais du dit acte et pour tous les certificats et les taxes de 1909 sur ladite propriété, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication avec

WILL J. MORGAN, Encanteur.
311 338 rue Carondelet.
Leger et Gleason, avocats.
31 oct—31—nov 7 14 21 28—déc 2

VENTES A L'ENCAN.

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE

Un Joli Cottage Simple, 2416 rue Gravier.

Succession de Mme Eulomie Les

No 91 210—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet. JEUDI, le 21 décembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 16 novembre 1909, par l'Honorable W. H. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et ci-dessous mentionnée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, privilèges et servitudes y attachés ou appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Broad, Quatrième et Dorgenois, sur un levis de D. E. Seghers, voyer, annexé à un acte passé pardevant Félix Dreyfous, notaire, le 1er novembre 1904. Lesquelles deux lots sont contigus et mesurent chacun vingt neuf pieds de face à l'avenue Washington sur cent trente neuf pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double connu comme No 2421 2423 avenue Washington, avec bâtisses dans le fond, et

Conditions—1/3 en plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur, payables en un et deux ans, portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété et par les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes d'Etat de 1909 et de payer pour l'acte de vente devant être passé pardevant F. J. Dreyfous, notaire et faire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication.

CICERO A. RAMSEY, encanteur.
342 rue Carondelet.
A. D. Danziger, avocat.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 19

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage simple, superbe placement, situé 2420 rue Bradish en passage, entre les rues Tonti et Rocheblave. Succession de Laura Reeves épouse de Isaac Parker.

No 89,850—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet—MARDI, le 30 novembre 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 19 octobre 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et ci-dessous mentionnée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par la rue ou allée Bradish, les rues Tonti, Rocheblave et Gravier, et la rue Tulane, désignée comme lot No 34 de l'ilet No 557, et mesurant 30 pieds de face à la rue ou allée Bradish sur une profondeur de 90 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage simple, connu comme No 2420 rue ou allée Bradish.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 et l'acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, et faire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication avec

CICERO A. RAMSEY, Encanteur
346 rue Carondelet.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 28 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une moitié en plus comptant, la balance en deux ans avec 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par privilège et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur.
24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

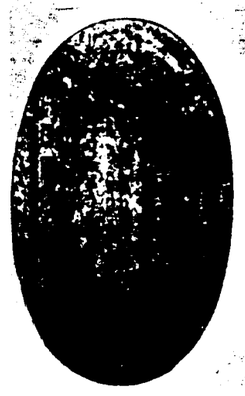

KING EDWARD HOTEL

(HOTEL DU ROI EDOUARD)

—A—

NEW YORK

145 à 155 W. 47th St.

A toucher de Broadway.

"Le véritable Cœur de New York."

350 Chambres. 250 Bains Privés. Absolument à l'épreuve du feu.

TOUS LES AGREMENTS MODERNES.

Chambres seules (Eau courante), $1.50.
Chambres seules et bain, $2.00, $2.50 et $3.00.
Salon, Chambres à coucher et Bain, $4.00 et plus.
Salon, Deux chambres à coucher et bain $5.00 et plus.
Pour chaque personne additionnelle dans la même chambre $1.00 extra
Ecrivez pour demander Livret.
PRIX SPÉCIAUX POUR L'ÉTÉ.
KING EDWARD HOTEL CO.,
JOHN HOOD, Prés. et Mgr.,
Anciennement du New Tifft House, Buffalo et Royal Hotel, Hamilton, Ont.

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Prospectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.

13 sep—1 an

AVIS AUX CREANCIERS.

In re Mellman Shoe Company Limited, en liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 89 865—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James P. Butler Jr. et Leonard L. Stern, liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Hart & Kernan, avocats.

14 nov—14 18 23

AVIS AUX CREANCIERS.

Meyer S. Dreifus vs Colonial Bank and Trust Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 87,706, Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par J. C. Adams, A. J. Stalling, J. N. Rosenthal et la German-American Savings Bank and Trust Company, administrateurs de cette liquidation, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — E. L. Favret, Hart & Kernan, avocats.

10 nov—10 14 19